

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

**SÉANCE du 21 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le quinze juillet s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : M. COUËTOUX DU TERTRE Christophe, adjoint,  
Mmes, BARBÉ Viorika, GUINEHEUX Estelle, CHAUDET Denise et PRAMPART Maryline,  
MM. HOUTIN Jean-Christophe AUBERT Hervé  
Formant la majorité des membres en exercice

Était absent excusé : MM. GAROT Rémi, BEAUMONT David et BOITTIN Etienne

Le Conseil Municipal a désigné M. AUBERT Hervé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum        6  
Présents      8  
Votants        8

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 07/07/2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 07/07/2020

**Objet des délibérations**

| Muméro      | Objet de la délibération  |
|-------------|---|
| 2020-07-06  | Vote du Budget primitif 2020 de la Commune ANNULE ET REMPLACE la délibération 2020-07-01a du 07/07/2020           |
| 2020-07-07  | Approbation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes |
| 2020-07-08a | demande de subvention au Conseil Régional pour la rénovation de la salle des Fêtes                                |

**Délib 2020-07-06 : Vote budget primitif 2020 de la Commune**

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2020 avec une révision du montant de l'emprunt, un montant des travaux de la réhabilitation de la salle des fêtes revu à la hausse et une reconsidération des Restes à réaliser.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :  
Section Fonctionnement : 214 348,63 €  
Section Investissement : 187 448,63 €

## **Délib 2020-07-07 : Approbation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes**

Exposé et débat :

Le Maire expose au conseil municipal les travaux envisagés pour la rénovation de la salle des fêtes et le chiffrage du cabinet Bleu d'Archi.

|   | évaluation € HT  |
|---|------------------|
| Lot N°01 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE                  | 15 300           |
| Lot N°02 - MENUISERIES - SERRURERIE                 | 8 000            |
| Lot N°03 - BARDAGE                                  | 17 700           |
| Lot N°04 - PLATRERIE - FAUX PLAFOND                 | 11 200           |
| Lot N°05 - PEINTURE - REVÊTEMENT MURAUX – CARRELAGE | 3 900            |
| Lot N°06 – ELECTRICITE                              | 20 000           |
| Lot N°07 – VENTILATION                              | 32 300           |
| <b>Montant total en HT</b>                          | <b>108 400 €</b> |

**arrondi à 109 000 € HT**

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué,

à l'unanimité des membres présents (Pour = 8, contre = 0, abstention = 0) :

-**APPROUVE** le programme de travaux ainsi énoncé, les termes du Dossier de Consultation des Entreprises, le chiffrage prévisionnel

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;

-**TRANSMET** à Madame la Préfète la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense des premières situations ont été prévus au Budget,

## **Délib 2020-07-08a: Demande de subvention au Conseil Régional pour la rénovation de la salle des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-01-03 du conseil municipal en date du 15 janvier dernier, concernant le plan de financement de la rénovation de la salle des fêtes. Il informe que compte tenu de la notification de l'ensemble des subventions, la commune pourrait demander l'attribution une subvention complémentaire pour le financement de la partie incombant à la commune. De ce fait, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

| DEPENSES<br>Coût de l'opération |               |
|---------------------------------|---------------|
| Coût des travaux                | 109000        |
| Honoraires architecte           | 12000         |
| Bureau de contrôle et SPS       | 3000          |
| Imprévu environ 10 %            | 10000         |
| <b>total</b>                    | <b>134000</b> |

| RECETTES<br>Financement |               |
|-------------------------|---------------|
| Subventions DETR        | 33000         |
| Conseil Régional        | 21800         |
| <b>total 1</b>          | <b>54800</b>  |
| Emprunt long terme      | 40000         |
| Fonds propres           | 39200         |
| <b>total 2</b>          | <b>79200</b>  |
| <b>total 1+2</b>        | <b>134000</b> |
| Financement FCTVA       |               |
| avancement FCTVA        | 11131         |

Après avoir entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la modification du plan de financement ci-dessus,

**AUTORISE** monsieur le maire à solliciter le Conseil Régional à hauteur de 20 % du montant des travaux

**DONNE** tous pouvoirs à monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

### **Questions diverses :**

#### **\* Rénovation de la Salle des Fêtes,**

M. le Maire prévoit démarcher les banques dès septembre pour contracter l'emprunt prévu au budget.

Monsieur le Maire expose les étapes du marché pour la rénovation de la salle des fêtes :

- Lancement des consultations
- Ouverture des offres et analyses
- Choix des entreprises
- Répondre aux entreprises non retenues (car réclamations possibles)
- 1<sup>ère</sup> réunion avec les entreprises retenues avec signature des ordres de service et restitution du planning, des devis, restitution des fiches techniques sous vérification du bureau de contrôle.
- Les réunions de chantier se tiendront tous les 8 jours et la commission de chantier sera conviée.

#### **\*Réunion avec la DDT de la Mayenne**

Monsieur le Maire informe le conseil de sa réunion avec M. Eric DUFROS, Référent territorial de la DDT de la Mayenne avec qui il a pu évoquer les missions, actions de la DDT, et les domaines sur lesquels ce référent peut apporter un conseil, voire un accompagnement, de l'aide à la décision, les points de vigilance, la réglementation, de compréhension, et toutes informations relatives à ces projets.

Une visite du bourg a été réalisée, il a été question d'accompagnement sur des projets d'aménagement du bourg entre autres pour garantir la sécurité routière.

L'échéance pour valider un projet d'aménagement est de 12 à 18 mois.

Un regard est apporté par la DDT sur l'eau et la biodiversité dans la campagne.

M. DUFROS a été intéressé par l'aspect paysagé du bourg (plan d'eau essence d'arbre).

#### **\*Dispositif « Argent de Poche »**

M. Christophe COUËTOUX DU TERTRE expose ce dispositif ;

Durant ces trois semaines, Dorine, Elise, Léa et Théo, ont été encadrés par les deux agents communaux, Régine et Thierry et ont effectué dans la bonne humeur des petits travaux sur la commune.

C'est ainsi qu'ils ont participé à des actions variées comme du désherbage et de l'arrachage de roseaux, du ramassage de bois et de la mise en copeaux sans oublier l'entretien (ponçage et lasurage) des jeux pour enfants et des tables de pique-nique du parc de loisirs.

### **Date Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Proposition le 16 septembre à 20h

### **Heure de fin de séance : 22h50**